



Siège administratif
5 rue Kervezennec - 29200 BREST
Tél : 0820 36 04 02
Email : accueil@unapeda.fr
Site : unapeda.asso.fr

Bulletin d'inscription PROJET STRATEGIQUE COMMUN

A adresser au siège administratif ou accueil@unapeda.fr
La signature de ce bulletin vaut acceptation des conditions générales au verso

STRUCTURE :

Personne habilitée à engager la structure (Nom Prénom) :

Fonction :

Adresse

Téléphone Télécopie Courriel

Adresse de facturation (si différente)

PARTICIPANTS :

Nom : _____ Prénom : _____ Fonction : _____ Courriel _____

Nom : _____ Prénom : _____ Fonction : _____ Courriel _____

Nom : _____ Prénom : _____ Fonction : _____ Courriel _____

FORMATIONS :

Intitulé	Dates	Tarif
Projet stratégique commun	10-11-12/06/2009	250 €
	Nombre de personnes	X
	Montant Total TTC	

Merci de joindre le chèque à l'ordre de l'UNAPEDA au bulletin d'inscription.

Fait à Le

Signature

Cachet de la structure



Siège administratif
5 rue Kervezennec - 29200 BREST
Tél : 0820 36 04 02
Email : accueil@unapeda.fr
Site : unapeda.asso.fr

Conditions d'inscription :

1. Toute inscription nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription validée par la personne habilitée à l'adresse citée au recto. (une inscription individuelle, validée par l'employeur, est nécessaire)
2. Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement total, par chèque à l'ordre de l'UNAPEDA
3. Une convention de stage est adressée à chaque établissement ayant inscrit un ou plusieurs stagiaires ou directement au stagiaire lorsque ce dernier règle lui-même le coût de la formation
4. En cas de règlement par virement au nom de l'UNAPEDA à notre banque : Crédit coopératif Rennes – N°compte : 42559-00055-21029941709-19
5. Une convocation comportant le programme de stage, les dates de sessions, les lieux, les noms des intervenants, est adressée à chaque personnes inscrite
6. Une attestation de présence et une facture seront adressées à la fin de la formation
7. Annulations :
En cas de dédit par la structure à moins de 10 jours francs avant le début de l'action, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'UNAPEDA remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action (article 1.920-9 du code du travail).
8. L'UNAPEDA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation si le nombre des participants est insuffisant ou en cas de force majeure et en informe les inscrits.